

**Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 23 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Nadine Béné et Luc Barthassat: «A Genève tout roule! Pour un plan ambitieux et démocratique de circulation en Ville de Genève, permettant la fluidité et la sécurité de tous les usagers de tous les moyens de transport».**

*28 mai 2024*

**A. Rapport de majorité de M. Olivier Gurtner.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2021. La commission l'a traitée durant les séances des 2 mai et 5 décembre 2023, sous les présidences de MM. Denis Ruyschaert et Christian Steiner. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la loi sur la mixité des moyens de transport;
- la nouvelle loi sur l'encouragement à la mobilité douce à travers le vélo;
- la géographie spécifique à notre ville, soit majoritairement l'étroitesse de ses voies de circulation y compris sur des artères dites principales ou pénétrantes;
- la guerre actuelle déclarée des moyens de transport;
- l'absence de vision d'ensemble et d'audace dans la recherche de solutions visant à satisfaire les besoins de déplacement de toutes et tous;
- le coût d'une politique au coup par coup;
- la difficile voire impossible cohabitation de voies de circulation côte à côte et dans les deux sens sur les espaces disponibles pour tous les moyens de déplacement, y compris la marche;
- le besoin de repenser la toile de mobilité en ville en vue de trouver pour chacun et chacune le confort, la sécurité et la fluidité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l’octroi exclusif de certaines rues à certains modes de transport et d’autres à d’autres;
- d’associer le Canton à cette réflexion;
- d’associer de manière régulière les motionnaires ou élus municipaux, voire cantonaux intéressés aux séances de travail des services compétents afin d’en promouvoir la réalisation.

### **Séance du 2 mai 2023**

#### *Audition de Mme Florence Kraft-Babel, motionnaire*

Auteure principale, Florence Kraft-Babel évoque d’abord un manque de coordination générale dans la planification des transports, avec des projets pensés au coup par coup. Ensuite, elle considère que comparer l’agglomération genevoise avec des grandes métropoles est peu pertinent. Vu l’espace à disposition, sa motion recommande de réfléchir autrement, notamment en dédiant des rues entières à des modes uniques. Par ailleurs, Mme Kraft-Babel rappelle que la Ville attire les échanges et doit rester accessible. Elle cite en exemple plusieurs villes italiennes où le trafic est limité et s’interroge sur l’intérêt de créer partout la mixité entre les différents moyens de transport. Elle évoque une étude «Espace de rues sans obstacles» qui indique que la mixité entre les piétons et les vélos n’est pas recommandée, tout comme celle des vélos et des voitures. Elle déclare que la séparation des trafics n’est, quoi qu’il en soit, pas réglée et elle pense qu’il est nécessaire de savoir si les trafics peuvent être véritablement réglés. Enfin, dans le périmètre du Musée d’art et d’histoire (MAH), elle se demande s’il ne faudrait pas proposer un plan spécial, qui évite les bidirectionnelles et sépare clairement les voitures des vélos.

Parmi les questions posées, l’une demande si la motion n’attaque par la liberté des moyens de transport. La motionnaire répond qu’il y a des endroits qui ne peuvent pas adopter tous les modes de transport. Elle remarque que lorsque les aménagements sont conçus intelligemment, les gens s’adaptent facilement, surtout si des raccordements sont possibles. A une suggestion verte qui retient des rues à sens unique pour les voitures, Mme Kraft-Babel préfère éviter d’ajouter les interdictions. Elle rappelle l’intérêt de créer des circuits cohérents et fluides, autant pour les vélos que les voitures, afin de renforcer la sécurité de tout le monde. L’écologiste voit dans la rue de la Croix-Rouge un bon exemple illustrant la motion de Mme Kraft-Babel. Cette dernière acquiesce en mentionnant qu’il faut oser faire des choix. Un autre élu vert se demande s’il ne faut pas trai-

ter ce sujet au Canton et si les bidirectionnelles ne devraient pas être évitées. La motionnaire partage le premier constat mais pas le second.

La commission vote à l'unanimité l'audition de Mme Frédérique Perler, magistrate en charge des travaux, de l'aménagement et de la mobilité.

### **Séance du 5 décembre 2023**

*Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, accompagnée de Mme Charlotte Malignac, codirectrice, et M. Nicolas Betty, chef de service*

En charge de la mobilité, Mme Frédérique Perler rappelle le cadre légal, celui de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), qui prévoit notamment une ceinture urbaine et un centre qui doit voir sa circulation apaisée. Parmi les instruments, elle cite aussi le plan directeur communal (PDCom) en préparation, avec plusieurs axes politiques: une ville équilibrée, habitée, solidaire, plurielle, responsable, durable, attractive et dynamique. Ce projet répond ainsi aux invitations de vision globale et de concertation avec le Canton, tout en associant les élu-e-s. La motion a été déposée en 2020, avant l'entrée en fonction du nouvel exécutif, qui a initié les démarches du plan directeur.

#### *Discussion et vote*

Le Parti socialiste propose deux amendements:

- de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l'octroi exclusif de certaines rues à la mobilité douce;
- suppression de la troisième invite.

L'amendement 1 est accepté par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 3 non (1 UDC, 2 PLR) et 2 abstentions (LC).

L'amendement 2 est accepté par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 3 non (1 UDC, 2 PLR) et 3 abstentions (2 LC, 1 MCG).

Le Parti libéral-radical considère que la motion ainsi amendée perd de son sens et la refusera.

Le Parti socialiste, pour sa part, soutiendra la motion, rappelant l'importance de prioriser la mobilité éco-responsable (transports publics et mobilité douce).

Le groupe des Verts soutient la motion amendée.

La motion M-1551 amendée est acceptée par la majorité de la commission avec 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC).

Un rapport de minorité est annoncé par Mme Patricia Richard pour le Parti libéral-radical.

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l’octroi exclusif de certaines rues à la mobilité douce;
- d’associer le Canton à cette réflexion.

11 décembre 2023

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

La motion M-1551 demande dans son texte original:

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l’octroi exclusif de certaines rues à certains modes de transport et d’autres à d’autres;
- d’associer le Canton à cette réflexion;
- d’associer de manière régulière les motionnaires ou élus municipaux, voire cantonaux intéressés aux séances de travail des services compétents afin d’en promouvoir la réalisation.

Et suite au traitement à la commission de l’aménagement cela finit par:

- de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l’octroi exclusif de certaines rues à la mobilité douce;
- d’associer le Canton à cette réflexion.

Le Parti libéral-radical déclare que ces amendements changent la motion et ne respectent pas la volonté populaire de l’équilibre entre les modes de déplacement, de plus exclure les élus des séances de travail n’est pas démocratique.

Certaines rues doivent peut-être prioriser les TPG ou les vélos mais le principe que cela puisse s’appliquer partout ne nous convient pas.

La magistrate a déclaré que ce texte était complémentaire au plan directeur communal (PDCoM).

La gauche municipale souhaite bloquer la mobilité tout court et le prouve par cette transformation du texte d’origine.